

Compte-rendu #48 - Séance du 13 novembre 2024

Séance plénière du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

1. Questions jointes des députés Hajib El Hajjaji (Ecolo), Martin Casier (PS), Octave Daube (PTB) et Fabian Maingain (Défi) :

[« Définancement de l'enseignement supérieur »](#)

[« Organisation du définancement de l'enseignement supérieur »](#)

[« Coupes dans l'enseignement supérieur »](#)

[« Mesures d'économies de 6,5 millions imposées aux établissements d'enseignement supérieur »](#)

Le projet de décret-programme du gouvernement prévoirait une **réduction de 6,5 millions d'euros de la dotation aux universités, aux Hautes écoles et aux Écoles supérieures des arts**. Ce définancement va renforcer les difficultés rencontrées par les établissements, alors même que la Déclaration de Politique Communautaire (DPC) annonçait davantage un refinancement structurel plus que nécessaire de l'enseignement supérieur, notamment via une sortie du mécanisme de l'enveloppe fermée. **En compensation, il est annoncé une augmentation du minerval pour les étudiantes et étudiants étrangers de plus de 300%**. Ces mesures se feront au détriment des étudiantes et étudiants les précaires, ainsi que de celles et ceux provenant des pays du Sud.

La ministre peut-elle confirmer ces différents éléments ? L'enseignement supérieur va-t-il réellement être définancé au lieu d'être refinancé ? Comment garantir dans ce contexte la qualité, l'accessibilité et l'attractivité de notre enseignement supérieur ?

Réponse de Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

« Bien qu'il y ait des articles dans la presse ce matin sur le sujet, **il n'y a rien de neuf**. Je vous invite à retourner lire le compte rendu de la réunion du 21 octobre 2023 de la commission du Budget, il y a donc quelques semaines. Mme Dejardin [députée PS] avait très justement perçu le mécanisme décrit dans la presse ce matin, que j'ai déjà expliqué et que je veux bien réexpliquer et répéter. Cela étant dit, je vous invite à ne pas croire que je dis des mensonges, mais à essayer d'écouter ce que je dis. Il y a bien deux dossiers différents qui s'inscrivent dans des temporalités différentes.



Sortir de l'enveloppe fermée est l'une des priorités du gouvernement. Nous y travaillons. J'ai aussi annoncé que des groupes de travail allaient commencer. [...] Différents acteurs se succèdent au sein de mon cabinet avec les équipes pour élaborer un mécanisme de financement de l'enseignement supérieur qui permette de sortir de l'enveloppe fermée. Il s'agit du premier dossier. [...]

J'en viens au second dossier qui concerne le budget actuel 2025, sur lequel nous travaillerons, tableaux à l'appui, dans les semaines qui viennent durant les réunions de commission. Nous répéterons donc à nouveau ce qui a été dit. **Le budget actuel nécessitait de prendre nos responsabilités et de faire des économies.** Conformément à la Déclaration de politique communautaire (DPC), la réflexion sur la contribution des étudiants étrangers au financement de notre enseignement supérieur fait partie des pistes que nous souhaitons suivre et que nous continuerons à analyser. Dès lors, **nous avons décidé de revenir au montant prévu il y a quelques années pour fixer le montant de la contribution des étudiants étrangers hors Union européenne qui s'inscrivent dans un établissement en Fédération Wallonie-Bruxelles pour y suivre leur cursus. Nous reviendrons donc à la somme de 4.175 € pour la contribution de ces étudiants.**

Comme cette contribution va aux universités, aux hautes écoles et aux écoles supérieures des arts (ESA), nous récupérerons sur la dotation environ 6,5 millions d'euros qui nous permettront de faire une économie pour l'année 2025 à venir. Cependant, les établissements d'enseignement supérieur auront pour leur part les moyens issus des contributions de ces étudiants hors Union européenne.

Les acteurs du monde académique eux-mêmes vous diront que le prix de notre enseignement à l'étranger est parfois considéré comme risible et comme un signe de moindre qualité. Si le coût de l'inscription seul ne définit évidemment pas la qualité d'un enseignement, il y contribue. Il y a donc fort à parier que, dans les années à venir, les trajectoires que nous avons prévues et expliquées aux responsables des établissements d'enseignement supérieur engendreront, pour ces établissements, un retour plus important que les 6,5 millions d'euros que nous leur retirerons en 2025. J'espère, cette fois, que le mécanisme est clair, mais je me répéterai à l'envi s'il le faut.

Ne faites pas donc pas croire que nous allons augmenter le coût du minerval pour tout le monde, car ce n'est pas le cas. [...] Notre gestion se veut responsable et raisonnable, tout en utilisant les bons termes pour parler des bonnes choses. Je vous encourage à faire de même.

Je rappelle, en outre, que les étudiants qui remplissent les critères pour être considérés de condition modeste sont exemptés de ces droits spécifiques. Les autres exemptions existantes sont préservées et nous ne touchons donc pas, entre autres, à la liste des pays. Ne faites pas circuler des informations incorrectes. Je réitérerai cette explication en commission si cela s'avère nécessaire. »

Réaction des députés :

Les députés constatent que la diminution de l'enveloppe reste une réalité dès 2025 et que, si l'augmentation du coût du minerval apporte une éventuelle compensation (ce dont certains doutent), celle-ci n'arriverait au bénéfice des établissements que dans un second temps. De ce fait, un impact se fera ressentir directement dans un secteur pourtant davantage un attente d'un refinancement rapide et important. De plus, de fortes craintes persistent quant aux conséquences sur les étudiantes et étudiants étrangers, ainsi qu'aux perspectives de voir à l'avenir d'autres augmentations dans les frais d'inscriptions.



2. Question de la députée Valérie Dejardin (PS) :

« Conséquences de la cure d'austérité imposée à l'ARES sur la politique d'évaluation de l'enseignement supérieur »

La députée marque son soutien au projet du gouvernement d'instaurer un « décret relatif au parcours de l'étudiant » pour la rentrée 2026 et à la nécessité, pour cela, de disposer de chiffres objectifs et pertinents. Cependant, le gouvernement vient, dans le même temps, de décider d'une **diminution de 21% de la dotation de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) pour 2025**, organisme qui pourrait pourtant aider à disposer de ces statistiques, sans que l'on sache quelles missions lui seraient précisément retirées.

Quelles seront dès lors les missions retirées à l'ARES ? Si son personnel est réduit, comment l'ARES pourra-t-elle apporter correctement les données nécessaires aux réformes sur le parcours de l'étudiant ?

Réponse de Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

« Le conseil d'administration de l'ARES s'est réuni hier et, selon les mots de l'administrateur général, ces réductions n'empêchent pas le bon fonctionnement de l'organisation, même si cela nécessitera une série de mesures qui ont été actées par le conseil d'administration et qui seront contrôlées par ce dernier.

Une évaluation de l'ARES a été effectuée par l'intervenante externe PwC Belgium, à la fin de la précédente législature. Cette évaluation est aujourd'hui analysée par les chambres de l'ARES. Mon cabinet en a pris connaissance et, en collaboration et concertation avec cette dernière, nous baserons cette évaluation sur les retours des différentes chambres et du conseil d'administration, ainsi que sur les interactions entre les membres de l'ARES et son administrateur général, en vue de prendre des **mesures structurelles de réduction des dépenses de l'ARES**. Cela ne veut pas dire que la mission statistique sera purement et simplement supprimée de l'ARES. D'ailleurs, des contacts sont déjà en cours entre celle-ci, l'administration et mon cabinet. En effet, disposer de chiffres pour "monitorer" les politiques, particulièrement au sujet de l'enseignement supérieur, constitue une priorité. La suite du projet "e-paysage" est essentielle pour disposer des chiffres, données et informations nécessaires. **Ce n'est pas parce que nous allons retravailler avec l'ARES sur ses missions et que nous lui demandons un effort budgétaire que cela n'empêchera pas le bon fonctionnement de cet OIP et que nous souhaitons supprimer les missions statistiques.** Nous y resterons particulièrement attentifs. »

Réaction de la députée :

Émettant par ailleurs des doutes quant au bon fonctionnement de l'ARES à la suite de cette coupe budgétaire, la députée souhaite obtenir l'évaluation de cet organisme, évoquée par la ministre.

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020da078>



www.observatoire.frs-fnrs.be



<https://www.linkedin.com/company/observatoire-frs-fnrs/>



<https://x.com/ObsFNRS>

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.